Newberry Library, Chicago

Case
Wing
2
45
.18
Ser. 1c
no. 5

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Blés grains. leur Commerce.

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

EXTRAIT du Mercure de France, N°. 7, du Samedi 16 Février 1788, pages 131, 132, 133 et 134.

PROJET NOUVEAU

SUR LA MANIÈRE DE FAIRE UTILEMENT EN FRANCE LE COMMERCE DES GRAINS;

PAR M. BOURDON DESPLANCHES,

Avec cette épigraphe:

Pauperes ejus saturabo panibus. Ps. 131. vers. *16.*

A BRUXELLES; et se-trouve A PARIS, chez la veuve ESPRIT, au Palais-Royal.

Ce projet est divisé en deux parties, dont la première est absolument indépendante de la seconde, et peut s'exécuter sans elle; dans son ensemble, il tend à éta-

blir l'abondance des blés en France, à l'y entretenir constamment et à perpétuité, malgré l'intempérie des saisons, malgré les entreprises du monopole; à ouvrir au cultivateur un débouché certain de tous les grains dont il se trouveroit surchargé; à assurer au consommateur, en quelque lieu du royaume qu'il habite ou se retire, sa subsistance en pain, à un prix invariablement fixé, et inférieur à celui auquel il la paie en ce moment(1); à procurer à l'État la vente et le débit à l'étranger, de tout son superflu réel, sans exposer aucune contrée de l'intérieur à éprouver jamais ni insuffisance de la denrée, ni renchérissement de prix; à soulager, disons mieux, à décharger les sujets de toutes les impositions, soit réelles, soit personnelles, telles que tailles, capitation, vingtièmes, dixièmes et autres semblables, qui maintenant sont réparties sur leurs personnes ou leurs biens; à assurer au roi néanmoins, et sans le secours de ces impositions, tous les revenus nécessaires pour soutenir honorablement, en tems de paix, l'éclat et la dignité de sa couronne, avec un supplément, en tems de guerre, suffisant pour

(1) Le pain ne se vendoit alors que deux sous trois deniers à Paris.

frayer aux dépenses extraordinaires qu'elle occasionne; à concilier enfin, la richesse de l'État avec le bonheur et la tranquillité des sujets.

Hâtons-nous de tâcher de guérir nos lecteurs de la prévention que, sans doute, ils auront déjà prise à la vue de cet apperçu, contre l'organisation de la tête qui fait sérieusement de telles propositions, et disons, sans nous permettre cependant de rien préjuger sur d'aussi grands objets, que le moyen que présente M. Bourdon des Planches, pour réaliser de si grandes idées, mérite au moins un sérieux examen. Mais c'est dans l'ouvrage lui-même qu'il faut voir ce moyen; il y est présenté avec clarté et intérêt. M. Bourdon commence par le récit le plus abrégé des disettes et chertés qui, dans le cours de ce siècle, ont affligé la France, et voici comment il annonce son projet.

« Loin de retracer ici l'effrayant tableau des cala-
» mités qui nous affligeoient alors, essayons plutôt
» d'en effacer le souvenir, et rendons à la France,
» s'il se peut, le signalé service de l'en préserver pour
» toujours.

» J'ose en annoncer ici le moyen, je le crois sûr,
» d'une exécution facile, et sans inconvéniens; mais

» parce que le cœur ne calcule pas toujours d'une ma-
» nière aussi certaine que la raison, parce que l'ima-
» gination peut être égarée par l'ardeur du zèle, parce
» que la matière est intéressante et délicate, parce
» que les faux pas y ont été fréquens, et qu'ils y sont
» toujours du plus grand danger, je desire que les
» idées que j'ai à proposer, soient rendues publiques,
» et soumises à l'examen, ainsi qu'à la discussion de
» tous les connoisseurs, pour n'être admises qu'au-
» tant qu'elles se trouveroient être du goût de la
» nation, et que comme moi, elle les estimeroit utiles,
» praticables et sans inconvéniens. »

Assurément un auteur de projet qui débute ainsi, n'est point un enthousiaste ; c'est un homme froid et sans passions, et quand d'ailleurs la matière dont il traite, est intéressante, les connoisseurs LUI DOIVENT OU DES OBJECTIONS OU LEUR APPROBATION.

L'auteur termine son ouvrage comme on doit toujours finir les projets de bien public, par donner le plan de la loi qu'il propose : voici comment il s'explique sur ce point.

» On m'a consulté pour ne rien laisser à desirer

» sur une matière aussi intéreſſante, de rédiger moi-
» même, en forme de loi, toutes les dispositions par
» lesquelles je pensois que le Roi pourroit assurer
» l'exécution de mon plan, et de le présenter dans
» cette forme à mes lecteurs. Rien ne sera si facile
» que de juger sainement du mérite ou du désavan-
» tage de mon projet, et de l'attaquer par les parties
» qui paroîtroient inexécutables ou dangereuses ».

Tels sont la bonne-foi, et le désintéressement personnel, avec lesquels M. Bourdon des Planches cherche à éclairer la religion de ses juges, et sollicite lui-même les objections.
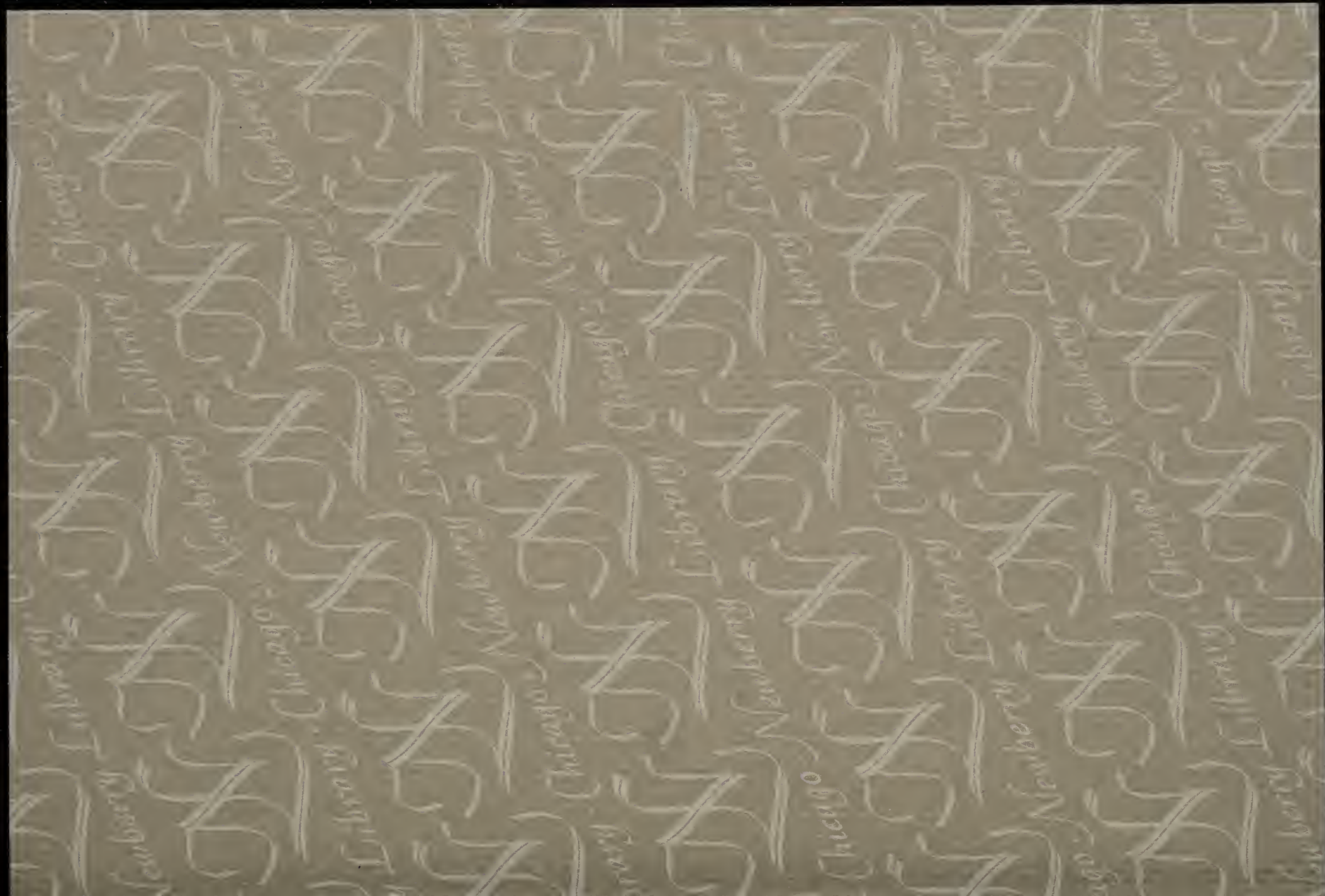
FIN.